

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

- Membres Présents :** MM. GUERDER, REITER, PRETZ, KAISER, KORMANN, LELONG, STOURM, THIRION
MMES TEITGEN, ANDRIEUX, BETHMONT, LECART—NILLES
- Absents avec excuses :** MMES MAZUR (procuration à STOURM A.), SCHULTZ (procuration à GUERDER G.)
- Absent(s) non excuse(s) :** MME MORISSEAU

050218-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2017

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017

Décision prise à l'unanimité

050218-2/ COMMUNICATIONS

- 1) **FIBRE :**
Les travaux se poursuivent. Une réunion publique s'est tenue le 01.02.2018 à RODEMACK. Pour toutes informations utiles, un lien a été mis sur le site internet de la commune.
- 2) **VŒUX :**
Madame Rachel ZIROVNIK, conseillère départementale et Maire de Mondorff a tenu a adressé à la municipalité ses vœux pour l'année 2018. Elle a également fait savoir que la signature du contrat AMITER se ferait tout prochainement.
- 3) **REMERCIEMENTS :**
Le Maire informe le conseil municipal des remerciements suivants :
 - Association des Amis des Vieilles Pierres :
 - RunInMack pour la subvention de démarrage
 - Fondation du Patrimoine pour la cotisation 2017
- 4) **PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE :**
Le magazine « Point.com » n° 47- la Lettre des Plus Beaux Villages de France est paru. Ce document est consultable en Mairie aux heures et jours d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet de la Commune.
- 5) **POPULATION – INSEE :**
Les résultats du recensement 2017 ont été officialisés : la population recensée en 2017 fait état de 1240 habitants.
La population légale au 01.01.2015 et en vigueur au 01.01.2018 est donc de 1196 habitants.
(Pour mémoire : au 01.01.2016 : 1135 habitants et au 01.01.2017 : 1165 habitants.)
- 6) **COOPERATIVE EMC2 :**
La coopérative EMC2 recherche des saisonniers, hommes ou femmes, de plus de 18 ans et ayant le permis B pour la période de juillet-août 2018 aux silos d'ENTRANGE ou de RODEMACK. Les missions seront les suivantes :
 - Réception des bennes de céréales
 - Analyse des grains
 - Nettoyage du siteUn CV et une lettre de motivation sont à transmettre à l'adresse suivante :
EMC – BRAS-SUR-MEUSE
CS 30045
55101 VERDUN CEDEX

Pour toute autre information, les coordonnées sont les suivantes : Bureaux EMC2 de MANOM 03 82 53 36 52.



050218-3/ PRESENTATION DES COMPTES 2017 PROVISOIRES

Le maire présente au conseil municipal la situation des comptes 2017 :

Fonctionnement :

Dépenses : 634 059,88 €

Recettes : 706 473,56 €

Excédents antérieurs : + 11 408,87 €

Soit un excédent de + 83 822,55 €

Investissement :

Dépenses : 622 051,72 €

Recettes : 721 812,51 €

Déficits antérieurs : - 124 374,30 €

Soit un déficit de - 24 613,51 €.

050218-4/ REPORT DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Le maire présente au conseil municipal les restes à réaliser au 26.01.2018:

Restes à réaliser :

Dépenses : 82 069,00 €

Recettes : 82 977,00 €

050218-5/ ACCEPTATION DE CHEQUES

Le conseil municipal accepte le versement du chèque suivant :

- 1000,00 € par le Conseil de Fabrique de RODEMACK, pour la participation aux travaux effectués sur l'Orgue de l'église Saint-Nicolas.

Décision prise à l'unanimité

050218-6/ DENOMINATION RUE + PANNEAU

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, sur la demande de Monsieur HARTKAMP Mark, au vue de son activité, pour créer une rue à l'emplacement des serres et de la ferme maraîchère, décide

- De baptiser cette rue : « Impasse du Noyer »
- Autorise le maire à commander le panneau de rue correspondant.

Décision prise à l'unanimité



050218-7/ PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA) : PROPOSITION D'ETUDE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire concernant la proposition de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Moselle, de réaliser une étude permettant la redéfinition des abords des monuments historiques, décide :

- D'accepter cette proposition.

Décision prise à l'unanimité

050218-8/ CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE

Monsieur Gilles EILLES a informé le maire qu'il souhaitait céder à la commune un terrain situé section 49 parcelle 199, d'une superficie de 216 m2 pour l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur EILLES
- Autorise le maire en qualité de notaire à établir l'acte administratif correspondant.
- Désigne M. Jean-Marie REITER, adjoint au maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

Décision prise à l'unanimité

050218-9/ VENTE D'UN TERRAIN AU SYNDICAT DES EAUX POUR LA CREATION D'UN FORAGE

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants du S.I.E regroupant les communes de Beyren-lès-Sierck, Mondorff, Puttelage-lès-Thionville et Rodemack, la réalisation d'un nouveau forage au niveau du champ captant d'Esing à proximité du forage existant est indispensable.

Pour ce faire, la commune cède un terrain de 10 ares, section 48 parcelle 60/31 au prix de 60,00 € l'are au bénéfice du Syndicat des Eaux de Puttelage-lès-Thionville-Rodemack-Mondorff-Beyren-lès-Sierck.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire en qualité de notaire à établir l'acte administratif correspondant.
- Désigne Jean-Marie REITER, adjoint au Maire pour signer l'acte au nom de la Commune.

Décision prise à l'unanimité

050218-10/ SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS LOCALES (SOLDE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, en référence à la délibération du 11.12.2017 fixant le montant des subventions accordées aux associations locales pour l'année 2016, et ayant entendu l'exposé du Maire sur la demande de l'Association OLYMPIC RODEMACK HANDBALL, décide du versement de **7300 €.**

Décision prise à l'unanimité



050218-11/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE LA CCCE

Le Conseil Municipal, prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2016 de la CCCE.

050218-12/ REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), décide :

- D'approuver la délibération, qui sera transmise au comité technique paritaire accompagnée des critères d'évaluation pour validation, pour une mise en œuvre au 01.05.2018 auprès des agents de la commune.

Décision prise à l'unanimité

050218-13/ SUBVENTION 2018 : AFAD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'A.F.A.D. de Moselle, Association Familiale d'Aide à Domicile, pour un montant de **50,00 €**.

Décision prise à l'unanimité

Le Maire, Gérard GUERDER

